Marché intérieur SLIM: résultats de la 2ème phase et suivi de la mise en oeuvre de la 1ère phase. Rapport

1997/2105(COS) - 20/02/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Brian CROWLEY (UPE, Irl), le Parlement européen invite la Commission à élargir le champ d'application de la méthode SLIM à tous les domaines législatifs de la Communauté, ce dont a particulièrement besoin la nouvelle législation agricole. Il estime que la Commission devrait, à brève échéance, appuyer la plupart des recommandations formulées en ce qui concerne les domaines examinés lors de la deuxième phase de SLIM. Le Parlement propose à la Commission de choisir pour la troisième phase du projet les secteurs suivants: liberté de circulation et couverture sociale des travailleurs migrants, santé et sécurité au travail, marchés publics et la directive relative à la commercialisation des produits dangereux. Quant à la quatrième phase, elle devrait inclure la directive sur les machines, la directive relative à la gestion des déchets, la directive sur les télécommunications, la directive sur la compatibilité électro-magnétique et la mise en oeuvre des contrôles de pollution. Le Parlement plaide également en faveur d'un programme de simplification intégrant les dispositions nationales en matière de transposition.